

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quinze, le 29 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER, Dominique TRELA, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires**, Messieurs Jean Dominique BRENGARTH et Bernard CERF **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Josette BESSE, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Thierry MARCJAN, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Roger SCHERRER, Bernard TENAILLON.

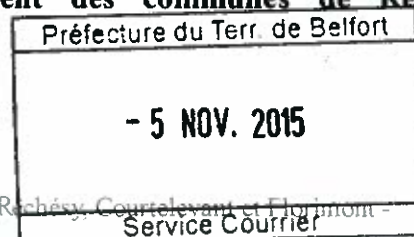
Avait donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Christian RAYOT, Josette BESSE à Jean-Claude TOURNIER, Sophie GUYON à Anissa BRIKH, Fatima KHELIFI à André HELLE, Thierry MARCJAN à Jean-Jacques DUPREZ, Pierre OSER à Robert NATALE, Marie-Lise LHOMET à Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER à Jean Dominique BRENGARTH, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Vendredi 16 octobre	Vendredi 16 octobre	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

2015-08-03 Travaux de réalisation de l'assainissement des communes de Réchésy, Courtelevant et Florimont - 2015
Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER



Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 2 octobre 2015
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 29 octobre 2015

Les travaux consistent en la création d'une station d'épuration sur la commune de Florimont, la mise en place d'un réseau de transfert et de réseaux de collecte, et comportent :

- La création d'un poste de refoulement des eaux usées, équipé d'un bassin de rétention, sur le site de la station existante de Réchésy,
- La création d'un réseau de transfert depuis le poste de refoulement de Réchésy jusqu'en amont de la commune de Courtelevant, soit 1965 ml de conduite PVC pression Ø106,6/125 mm (16 bars),
- La création d'un réseau de collecte et de transfert, depuis l'amont de la Commune de Courtelevant jusqu'au poste de refoulement de la Commune de Florimont, soit 1835 ml de canalisations en PVC CR8 DN315, mise en place de 55 branchements neufs,
- La création d'un poste de refoulement des eaux usées, au niveau du point bas de la rue de Faverois sur la Commune de Florimont,
- La création d'un réseau de transfert posé en fouille commune avec un réseau de collecte, du point bas situé à l'aval de la rue de Faverois, jusqu'au site prévu pour l'installation de la nouvelle unité de traitement, soit 890 ml de canalisations en PVC pression Ø121,4/140 mm (16 bars), 60 ml de canalisations en PVC CR8 DN315, 710 ml de canalisations en PVC CR8 DN200 et 41 branchements neufs,
- La conception et exécution d'une unité de traitement des eaux usées de type filtre planté de roseaux, dimensionnée pour 1950 EH, avec traitement tertiaire des effluents par le biais d'une zone de rejet végétalisée.

Les travaux sont répartis en 3 lots :

- Lot 1 – réseaux de collecte et de transfert
- Lot 2 – ouvrages de transfert
- Lot 3 – station d'épuration

Après consultation des entreprises, la commission d'appel d'offre, réunie le jeudi 29 octobre 2015 a retenu les offres économiquement les plus avantageuses proposées, pour :

- Le lot 1, par l'entreprise COLAS comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 756 702,00 € HT, dont tranche ferme 717 862,00 euros HT et tranche conditionnelle 38 840,00 euros HT.

La tranche conditionnelle sera notifiée après accord des communes de Courtelevant et Florimont. Ces travaux étant de la compétence des communes (création d'une nouvelle voirie).

- Le lot 2, par l'entreprise OLRV ARKEDIA comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 338 785,45 euros HT.
- Le lot 3, par l'entreprise OLRV ARKEDIA (offre variante), pour un montant de 921 791,87 € HT, à laquelle s'ajoutent les options suivantes :
 - o Mise en place d'un dégrilleur ROTOSCREEN RS avec vis laveuse compacteuse (Plus-value : 3 310,90 € HT)
 - o Mise en place de vannes automatiques avec vannes guillotines à vérin pneumatique sur les 2 étages de traitement (Plus-value de 12 630,30 € HT)

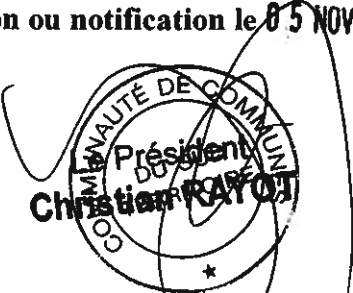
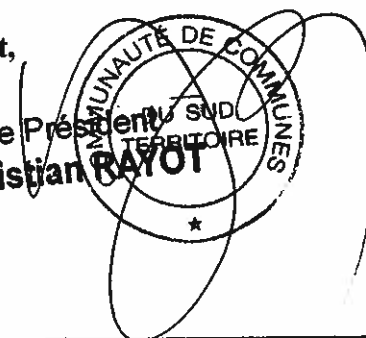
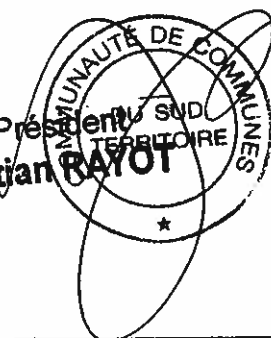
- Alimentation de l'étage 2 par un plus petit poste, accompagnée d'un regard de vannage spécifique (Moins-value de 15 726,70 € HT)
- Conception d'un filtre complémentaire pour le traitement du phosphore (Plus-value de 75 568,10 € HT).

soit un total de 997 574,47 euros HT.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse soutient les études de maîtrise d'œuvre et les travaux d'assainissement. Il est proposé au Conseil Communautaire d'effectuer une demande d'aides financières auprès de cet organisme pour ces travaux, à son taux maximum.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De valider l'attribution du marché,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération,**
- **D'autoriser le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse les aides financières relatives aux études et travaux de réalisation de l'assainissement sur les communes de Réchésy, Courtelevant et Florimont,**
- **De réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement (ou le cas échéant de sa déclinaison régionale),**
- **De mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,**
- **De solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 05 NOV. 2015 Et publication ou notification le 05 NOV. 2015</p> <p>Le Président,  Christian RAYOT</p>	<p>Le Président,  Christian RAYOT</p> <p></p> <p>Préfecture du Terr. de Belfort</p> <p>- 5 NOV. 2015</p> <p>Service Courrier</p>
--	--

